



2026-30

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK– Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME -- M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – Mme Anne LOUIS.

Absents excusés : M. Geoffrey MEGNAN ayant donné pouvoir à Mme Amélie ALAIME – M. Dorian LAPEYRE.

Monsieur Marc DAUPHIN est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-30 : Commission de l'environnement

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former une commission pour le suivi de l'environnement.

Considérant la possibilité de décider, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Former la commission environnement chargée de :
 - o Toutes affaires liées à la qualité de vie :
 - La protection et la valorisation de l'environnement et de la biodiversité,
 - La gestion des déchets et le recyclage,
 - L'économie d'énergie et les projets de développement durable,
 - L'information et la sensibilisation des citoyens de la collectivité en matière écologique,
 - Le fleurissement et les illuminations,

- L'entretien général de la commune,
 - Les espaces verts,
 - Salubrité publique,
 - Protection publique – Plan Vigipirate et plan ORSEC,
 - Divagation des animaux
- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- De nommer comme membres les Conseillers suivants :
- Président de droit : Mme Régine BROUARD
 - Vice-président : M. Thierry BALLOIR.
 - Membres :
 - Mme Marie-Claude SIMON
 - Mme Nathalie COULON
 - M. Grégory HELLEBUYCK
 - Mme Aline SIMON
 - Mme Amélie ALAIME
 - Mme Anne LOUIS

Fait à MOURMELON LE PETIT 31 MARS 2026
Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 31 MARS 2026
Et de la publication, 31 MARS 2026
Le Maire
Régine BROUARD

